

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 13 octobre 2017

Délibération n° 71-2017

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ajout de deux fonctions dans la liste des primes référentiel 2016-2017 ainsi que la rémunération en heures ETD pour les responsabilités de charges administratives et de valorisation de la recherche au titre du référentiel 2016-2017 :

- Pilotage de projets de recherche scientifique en réseau – Projet ASTERIX / IRISA dans le cadre d'un projet ANR :
oubli lors du 1er vote des fonctions 2016-2017, déjà attribué en 2015-2016 ;
- Chargé de mission « égalité femmes – hommes et lutte contre toutes les discriminations » : attribution d'une prime suite à la nomination d'un nouveau chargé de mission à compter du 19 mai 2017.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	20
Suffrages exprimés :	20
• Pour :	20
• Contre :	0
Abstention(s) :	0
N'ont pas pris part au vote :	0

Délibération adoptée.



Document(s) en annexe au présent extrait : 13 juin 2017

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 oct. 2017

Document mis en ligne le : 24 oct. 2017